

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**



379214

Dénomination : MARQUISE DE SEVIGNE
n° de gestion : 2009B00786
n° d'identification : 513 717 520
n° de dépôt : A2010/005484
Date du dépôt : 27/09/2010
Pièce : décision de l'associé unique du
31/08/2010

MARQUISE DE SEVIGNE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 €uros

**Siège social : c/o A.A.C.I - 6 avenue du Pré Félin
74940 ANNECY LE VIEUX**

RCS ANNECY 513 717 520

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 AOUT 2010

Le 31 Août 2010 à 15 heures, Annecy le Vieux,

SCOPE HOLDING SA,
Société anonyme de Droit suisse au capital de 100 000 CHF,
ayant son siège social à GENEVE (SUISSE) – 13 rue du Rhône,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GENEVE, sous le numéro
fédéral CH-660-7877008-3 représentée par Monsieur ATIL Surendar,

Associée unique de la Société MARQUISE DE SEVIGNE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

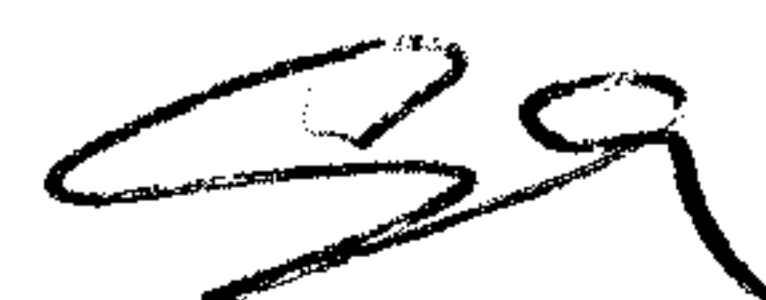
A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 alinéa 1 et 227-1 alinéa 3 du Code de Commerce.**
- **Pouvoirs, formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2009, approuvés par décisions de l'associée unique en date du 30 juin 2010, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres de (1 218) €uros, pour un capital social initial de 1 500 €uros, statuant en application des dispositions de l'article L 223-42 du Code de Commerce, décide la dissolution anticipée de la société.

Cette décision est rejetée par l'associée unique.



DEUXIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et notamment les formalités de publicité auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce d'ANNECY.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant de l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associée unique
SCOPE HOLDING SA
Mr ATIL Surendar Singh

